

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2014

Le vingt quatre octobre deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme NOLLET Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Absent excusé : Mme BOYER Pia donne pouvoir pour Mme NOLLET Inès.

Secrétaire de séance : Rodrigue FAUTREZ.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2014.

I – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, que lors de la séance du 30 septembre 2011, l'assemblée délibérante a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2 %, sans exonérations facultatives. La délibération ne précisait pas la durée d'application de cette décision.

Il convient donc de préciser la durée de validité d'application de la Taxe d'Aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que la délibération n°076 - 2011 est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

II – PLU INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le 17 septembre 2013, l'Assemblée Nationale en première lecture, a adopté l'article 63 du projet de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR ») dotant « de plein droit » la compétence de la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et communautés de communes.

Ce dispositif obligerait les communes à renoncer à la gestion du PLU avec lequel elles gèrent l'aménagement de leur territoire. Suite à la mise en place du nouveau conseil de communauté, la commune doit à nouveau délibérer sur ce transfert (*six mois après l'élection du nouveau Président*).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal exprime son opposition au transfert de la réalisation des documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération et de communes.

III – TARIF CANTINE

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la tarification modulée pour le restaurant scolaire année 2014/2015.

Il existe une tranche de Quotient Familial (QF) des familles pour les usagers hors commune ayant des enfants scolarisés à Feins, le prix du repas scolaire est de 4,04 €.

Cependant, un personnel communal habitant hors commune ayant des enfants scolarisés à Feins se retrouve dans cette tranche, qui de plus est la plus élevée.

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire demande aux membres du Conseil municipal la possibilité de mettre le tarif en fonction du quotient familial pour le personnel communal habitant hors commune et ayant des enfants scolarisés à Feins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition ci-dessus, l'application du tarif en fonction du quotient familial pour les enfants du personnel communal scolarisés à Feins à compter du 1er novembre 2014.

IV – DÉGRÈVEMENT JEUNES AGRICULTEURS

Monsieur HONORÉ, 1er Maire Adjoint, indique au Conseil municipal qu'un dégrèvement jeunes agriculteurs est mentionné sur l'avis d'imposition taxes foncières 2014 pour la somme totale de **255 €**.

Il s'avère qu'un seul agriculteur est concerné cette année pour la partie Dégrèvement JA «État» 244 € et la partie Dégrèvement JA «Collectivité» 11€ car la durée d'exonération est de trois ans, délibération établie le 30/04/1992. La collectivité doit dégrever la somme de 255 € à l'agriculteur concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de dégrever la somme de 255 € à l'agriculteur en fonction des critères mentionnés ci-dessus.

V – PLAN DE FINANCEMENT 5ème CLASSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, que :

- lors des séances du 24 janvier 2014 et 24 février 2014, l'assemblée délibérante a validé les plans de financement prévisionnel au titre de la DETR,
- lors de la séance du 29 août 2014, l'assemblée délibérante a validé l'avenant n° 1 sur le marché public (mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation / transformation d'un ancien logement en classe et locaux annexes).

Un appel d'offre public à la concurrence (procédure adaptée) a été publié par voie de presse et sur site e-megalis Bretagne pour les travaux d'exécution avec une date limite de réception des offres le vendredi 31 octobre 2014 à 12h00. L'ouverture de plis aura lieu début novembre 2014.

Un nouveau plan de financement est présenté en prenant en compte l'avenant n° 1 (mission de maîtrise d'œuvre) et la proposition modificative des honoraires du Groupe Qualiconsult (Contrôle technique, mission Coordination SPS, mission de contrôle technique PS ...).

Le montant subventionnable passe de 169 870,00 € à 176 559,58 € Hors taxe, risque d'évoluer en fonction du montant des travaux.

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
TRAVAUX (*)	158 690 €	DETR 40 % du montant subventionnable	70 627,83 €
Maîtrise d'œuvre (*)	13 012,58 €	Réserve parlementaire	12 500€
Bureau de contrôle (*)	2 148 €		
SPS (*)	1 769 €		
Diagnostic Amiante/Plomb (*)	500 €		
Mission de contrôle technique PS (*)	450 €		
Montant subventionnable (*)	176 559,58 €		
EQUIPEMENT Tables – Chaises - Tableau	5008,62 €	AUTO FINANCEMENT 54.22 % du montant total HT	98 454,37 €
TOTAL H.T.	181 578,20 €	TOTAL H.T.	181 578,20 €

VI – DEVIS QUALITE DE L'AIR

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour le diagnostic obligatoire de la qualité de l'air dans les établissements petite enfance (école maternelle, crèche) est annulée et remplacée par un guide de bonnes pratiques. L'obligation est reportée en 2018.
Les contrôles seront reportés à une date ultérieure.

VII – QUESTIONS DIVERSES

SECURITE ROUTIERE

Concernant la sécurité routière, il est préconisé qu'un groupe de travail étudie la signalétique du centre bourg et autres. Certains riverains se plaignent des vitesses excessives en agglomération et notamment sur le manque de sécurité entre le Hameau de la rue et le virage de la rue de Marcillé.
Le groupe de travail sera constitué de : Jean-Yves HONORÉ, Jean ORY, Jean- Pierre ROBERT, Floriane COUILLET, Annick PATRAT, Loïc BRÉAL, Henri PORCHER, Michel BURGOT, Rodrigue FAUTREZ. .

RÉFORME TERRITORIALE

M. Le Maire présente les travaux de réflexion engagés par les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) du Pays d'Aubigné, du Val d'Ille et du Pays de Liffre, dans le cadre de la réforme territoriale et le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

La réforme renforcera les intercommunalités afin que la nouvelle architecture territoriale repose sur un couple région / intercommunalités. Ainsi, les intercommunalités devront disposer d'une taille critique –

20 000 habitants au 1er janvier 2017 – organisée autour de bassins de vie. Jusqu'en 2020, les conseils départementaux verront leur action recentrée sur leurs compétences essentielles (compétences sociales, soutien aux communes, notamment dans les zones rurales, financement des services d'incendie et de secours).

BOUBAMARA

En avril 2012, la chorale a passé 7 jours en République Serbe de Bosnie. Elle a pu chanté avec les chorales locales des morceaux mêlant les répertoires serbe, croate, rom, bosniaque.

Un échange culturel aura lieu du **28 juin au 4 juillet 2015** avec la chorale Boubamara dont le chef de chœur est d'origine Bosnienne. Un budget de 12 000 € est nécessaire afin d'accueillir les jeunes de Bosnie, c'est une opportunité pour eux de découvrir d'autres cultures. Actuellement, il manque 4800 €.

Certaines questions se posent :

l'hébergement chez l'habitant, possibilité d'une action au niveau intercommunal, etc...

SALLE des FÊTES.

Suite aux travaux de peinture de la salle des fêtes, il est constaté que la salle résonne plus qu'avant.

La commune d'Andouillé Neuville ayant fait des travaux dans sa salle des fêtes, elle n'a pas remis en service les baffles acoustiques. Ces baffles acoustiques permettent d'amortir les bruits (musique, parole ...) et pourraient être installées dans notre salle des fêtes.

La commune d'Andouillé Neuville au profit de leur CCAS cède l'intégralité des baffles acoustiques 250 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal s'engage à acheter les baffles acoustiques

250 € à la commune d'Andouillé Neuville au profit de leur CCAS.

P'TIT FINESIEN

Dans le cadre d'une démarche écologique, il serait souhaitable de diminuer le nombre d'impressions du journal mensuel « Le P'tit Finésien ». Les personnes souhaitant recevoir le mensuel pourront s'inscrire en se connectant à www.feins.fr puis cliquer sur le fichier de la page d'accueil et en remplissant le formulaire ou en remplissant le formulaire papier distribué avec le P'tit Finésien d'octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Prochaines réunions les vendredis 28 novembre et 19 décembre à 20h00.

Cérémonie des vœux le samedi 10 janvier 2015